110 0 0100 11100101 1010 1 110 0 1 11110111000 1 010001001 11100 11011 101110
Passe-moi le buzz que je fasse une 01 535 salariés qui ne veulent pas être
taztine 01011 00110 01 010 10 rachetés 0 010 011 011 101
01001 010 1 0 01 010 10010 1010 1 1 CCE qui veut être écouté 10100 1
01 0 1010101001 10 1110101100011 10 1 101 11 1 Direction butée0 01 = 1 procès
11 1 100 110 01 01 01010 01 10

Sud Groupe G F I

Les yeux de SUD

Le journal du syndicat SUD Groupe GFI

Août 2012 N°80

SOMMAIRE

GFI au tribunal : page 1
HS, dérive pathogène, frais de mission : page 2
Participation, déménagement et licenciement : page3



Solidaires

Unitaires

Démocratiques

Projet de reprise de THALES BUS

Le CCE assigne GFI en référé

Le Comité Central d'Entreprise (CCE) de l'UES GFI s'est réuni le 10 juillet en séance extraordinaire avec notamment comme point à l'ordre du jour, la poursuite de l'information et sa consultation sur le projet d'acquisition de la branche d'activité BUS (535 salariés) de Thales Services.

La Commission Économique du CCE, ainsi que l'expert qu'il a mandaté, n'ont obtenu que des réponses très partielles à un grand nombre de questions posées depuis l'annonce du projet (fin 2011) et précisées au fil des retours d'informations - toujours très incomplets - de la direction.
Des réponses précises aux questions formulées par les représentants du personnel sont pourtant essentielles pour que le CCE puisse se prononcer ; le code du travail est d'ailleurs très explicite sur ce sujet.

La direction n'ayant pas fourni, ce 10 juillet, les réponses aux questions en suspens, le CCE a adopté - à l'unanimité moins une abstention - une délibération aux termes de laquelle il constate qu'il n'est pas en mesure d'émettre un avis sur le projet qui lui est soumis.
A la surprise générale, les membres de la direction ont alors déclaré qu'ils considéraient que le CCE avait été valablement consulté et que son avis était défavorable !
Ainsi, notre direction a décidé qu'elle décidait seule et que le CCE ne devait être qu'une chambre d'enregistrement.
Monsieur Rouaix et la DRH ont ensuite exprimé un profond mécontentement et ont traité les représentants du personnel d'irresponsables, les accusant de porter atteinte aux intérêts du groupe et de ses salariés, et d'accentuer les risques psychosociaux des salariés de Thales.
Ces accusations ont profondément heurté les représentants du personnel.

Dans une lettre adressée à l'ensemble des salariés du groupe, Monsieur Rouaix a ensuite tenté de justifier l'intérêt de cette opération, mais ses arguments ne portent que sur les enjeux financiers (augmenter les parts de marchés, l'amélioration du TOP 10, etc.), faisant fi du devenir de salariés rachetés et de leur intégration au sein de la population du groupe GFI. Et en mentionnant la quantité de documents envoyés à la Commission Économique, il confond quantité avec qualité et pertinence.

Conformément à une seconde délibération adoptée par le CCE - également à l'unanimité moins une abstention - ce dernier a saisi la justice pour empêcher cette opération de se poursuivre tant que le CCE n'a pas été correctement consulté. Une audience en référé est programmée pour le 13 août devant le Tribunal de Grande Instance de Bobigny.

LA DIRECTION VA-T-ELLE ENFIN ENTENDRE LES DEMANDES DU CCE ?

Union syndicale Solidaires

Pour nous écrire: **contact@sudgfi.fr**
ou : 9 rue Jeanne d'Arc 44000 NANTES

```
 110 0 0100  11100101 1010 1 110 0 1     11110111000 1 010001001  11100 11011 101110
Passe-moi le buzz que je fasse  une      01   535 salariés qui ne veulent pas être
taztine 01011100011 01  010 10          rachetés 0 010   011    011 101
01001 010 1 0101 01 01 010 10010 1010    1    1 CCE qui veut être écouté 10100 1
01 0 1010101001 10 1110101100011   10    1 101 11 1 Direction butée0 01  = 1 procès
11 1 100 110 01 01 01010 01  10
```

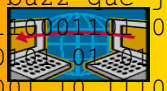

HEURES SUPPLEMENTAIRES ANNUELLES 2010
Le compte n'y est toujours pas pour les salariés de GFI I&P

Chaque année doit être calculé pour chaque salarié le nombre d'heures effectuées. Les heures effectuées au delà de 1607 heures doivent être rémunérées comme des heures supplémentaires. Pour réaliser ce calcul la DRH prend en compte le nombre de jours ouvrés et y soustrait le nombre de jours de congés et RTT disponibles ainsi que les journées d'absences non considérées comme du travail effectif (jour d'ancienneté, absence exceptionnelle, …).
En novembre 2010, les salariés de GFI IP ont été crédités sur leurs fiches de paie d'un 26ème jour de congé suite à l'intégration dans l'UES.

Problème : la DRH considère dans le décompte des HS annuelles que les salariés de GFI IP ont utilisé ce 26ème jour de CP en 2010, faisant fi des règles contraignantes qu'elles a elle-même imposées : comment poser ce 26ème jour en 2010 alors qu'il a été crédité en novembre et que nous devons respecter un préavis de 3 mois pour la pose des congés payés ??
Malgré les demandes répétées des élus SUD GFI en réunion des délégués du personnel ou en réunion de suivi de l'accord RTT, la Direction continue à nier l'évidence.
SUD GFI va saisir l'inspection du travail pour arbitrer cette situation ubuesque.

DERIVE DANGEREUSE DU PROJET TPG AU CSN DE NANTES

Début juillet, la mise en production du projet TPG (Transport Public Genevois) gérée par une équipe du CSN de Nantes a tourné au cauchemar. Suite à la découverte de problèmes techniques quelques jours avant la fin de la pré-production, l'équipe a été mise sous pression permanente. Un salarié aurait travaillé jusqu'à 17 heures par jour soit bien au-delà des horaires maximum légaux. Début juillet, un autre salarié lors d'une intervention d'astreinte à son domicile, certainement à force de sollicitation et de grande fatigue a eu un malaise et s'est blessé en chutant.
Les délégués du personnel de la région Ouest ont ouvert une enquête afin de vérifier ces faits, déterminer comment une telle dérive à pu se produire et prendre toutes les mesures nécessaires afin d'éviter que cela ne se reproduise.
Se pose aussi la question de la compensation qu'auront ses salariés suite aux efforts (parfois au-delà du raisonnable) consentis.

Ils ont pour l'instant été remerciés pour leurs implications. **Cela ne suffira pas !**

FRAIS DE MISSION :
GFI ne respecte pas la convention Syntec

Dans son article 50, la convention collective nationale (CCN) SYNTEC précise ***« Les déplacements hors du lieu de travail habituel nécessités par le service ne doivent pas être pour le salarié l'occasion d'une charge supplémentaire ou d'une diminution de salaire ».***

En fixant unilatéralement, en juillet 2007, les montants forfaitaires de remboursement de frais de mission (repas, hôtel, frais de carburant, …), GFI pensait (déjà de façon erronée) remplir son obligation définit plus haut par la CCN. Ne pas réviser chaque année le montant de ces forfaits revient soit à nier l'augmentation des prix (notamment du carburant), soit à reconnaitre ne pas respecter la CCN et admettre que les déplacements sont une charge supplémentaire pour le salarié.

Faites respecter vos droits, exigez le remboursement aux frais réels lorsque les indemnités forfaitaires sont insuffisantes.

En cas de problèmes contacter un élu SUD GFI

SUD GFI continue à réclamer l'ouverture urgente d'une négociation sur ce sujet.

Solidaires Informatique
Union Syndicale Solidaires ITEC

Mais qu'est-ce que SOLIDAIRES INFORMATIQUE ????
REPONSE

110 0 0100 11100101 1010 1 110 0 1 11110111000 1 010001001 11100 11011 101110
Passe-moi le buzz que je fasse une 01 535 salariés qui ne veulent pas être
taztine 01011[illegible] 01 010 10 rachetés 0 010 011 011 101
01001 010 1 [illegible] 010 10010 1010 1 1 CCE qui veut être écouté 10100 1
01 0 1010101001 10 1110101100011 10 1 101 11 1 Direction butée0 01 = 1 procès
11 1 100 110 01 01 01010 01 10



PARTICIPATION POUR GFI IP

SUD Groupe GFI a interpellé à plusieurs reprises la Direction afin de faire appliquer l'avenant UES de juillet 2010 qui prévoyait une étude d'opportunité de la convergence des régimes de participation pour toutes les sociétés de l'UES, et donc l'intégration de GFI I&P.

La Direction qui ne nous a jamais fourni de rapport écrit sur cette étude, nous propose aujourd'hui une intégration de GFI IP dans l'accord UES. Mais sans modification de la formule ou abondement par la Direction et puisque GFI IP ne dégage pas de résultat positif, cela revient à faire baisser la participation, déjà bien faible des autres salariés de l'UES.

SUD Groupe GFI continue à réclamer les mêmes droits pour tous et donc l'intégration de GFI IP dans l'accord UES mais insiste pour que cela se fasse de façon transparente pour les salariés de l'UES et donc réclame un abondement de la participation : un effort de la Direction peu important pour plus de justice sociale.

Nous vous consulterons courant août sur la signature de cet accord. **Si vous souhaitez donner votre avis, inscrivez-vous dès maintenant à notre lettre d'information sur notre site internet**

www.sudgfi.fr

SUD OUEST : ça déménage !

Toulouse : projet de regroupement des 2 agences sur le site de Basso-Combo pour fin 2012. Les IRP et les salariés ont été informés au printemps … 6 mois donc pour gérer au mieux le déménagement, les impacts sur les temps de trajet, contrôler la conformité des locaux, assurer de meilleures conditions de travail, …

Bordeaux : projet de regroupement pour fin 2013, des 2 agences sur le site existant de Gradignan (Bordeaux sud) qui sera agrandi avec un doublement de la surface. Un choix étonnant lorsque l'on connait la piètre qualité du bâtiment (climatisation continuellement en panne depuis plusieurs années et malgré les interventions et réparations répétées, aucune isolation, infiltration, mauvaises odeurs, …) et qu'aucune mesure n'a été communiquée pour pallier la détérioration des conditions de travail durant les travaux.

Consultez notre NOUVEAU SITE WEB :

www.sudgfi.fr

- Inscrivez-vous à la newsletter pour recevoir les informations régulièrement et être consultés lors de la signature d'accords d'entreprise
- Tenez-vous informés de l'actualité sociale de GFI
- retrouvez tous nos tracts depuis 2006
- Informez- vous sur vos droits : fiches, accords commentés, Syntec...
- Trouvez un contact SUD GFI proche de vous
- Apprenez tout de SUD GFI : son histoire, ses valeurs, son fonctionnement démocratique, ses actions
- Prenez connaissance de nos sélections de livres, vidéos, photos, liens
- Ou adhérez simplement à SUD GFI !

SUD OUEST : ça déménage ! … suite !

Le manager de Bordeaux, lui, a déjà déménagé et de façon définitive, puisqu'il a été licencié pour absence prolongée (il était absent pour arrêt maladie depuis novembre 2011). Les salariés, choqués par la méthode employée et inquiets sur le devenir de leur agence ont réclamé d'urgence une réunion d'information au responsable de région.

ENSEMBLE ON EST PLUS FORT : REJOIGNEZ SUD Groupe GFI

Téléchargez notre Pack adhérent

Vous y trouverez :
- une feuille de calcul de votre cotisation en fonction de vos revenus
- un bulletin d'adhésion
- un document sur l'utilisation des cotisations
- un historique du syndicat SUD GFI, les statuts, un questionnaire, ...